

ANNEXES DU CERFA n°14734*4

Fréjus (83)

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (ART. R.122-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Empreintes 83

Contact : Thomas ZAIDE

AFFAIRE N° : 2405E61B4000009

Date d'édition du rapport : 31/07/2024

AUTEUR : DEJ Solène

RELECTRICE : PINSON Laura

SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité – Pôle Sud – Agence Méditerranée Etudes & Conseils

Immeuble « le Rifkin » - Z.A.C du Petit Arbois

Avenue Louis Philibert

13100 Aix-en-Provence

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 436 960 euros

Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France

834 096 497 RCS Versailles – APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR 00 834096497 - www.socotec.fr

LISTE DES ANNEXES A FOURNIR

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

NOTA : l'annexe 1 est indépendante du présent dossier



ANNEXE 1

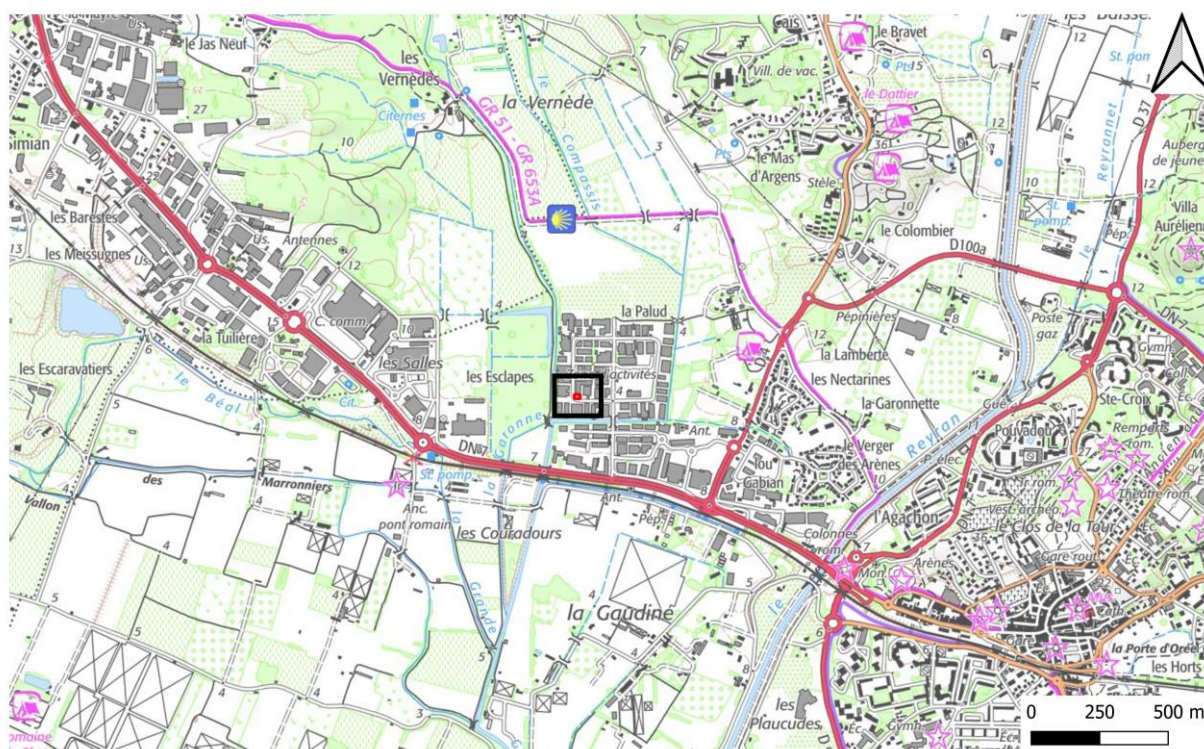
Informations nominatives relatives au pétitionnaire

ANNEXE INDEPENDANTE



ANNEXE 3

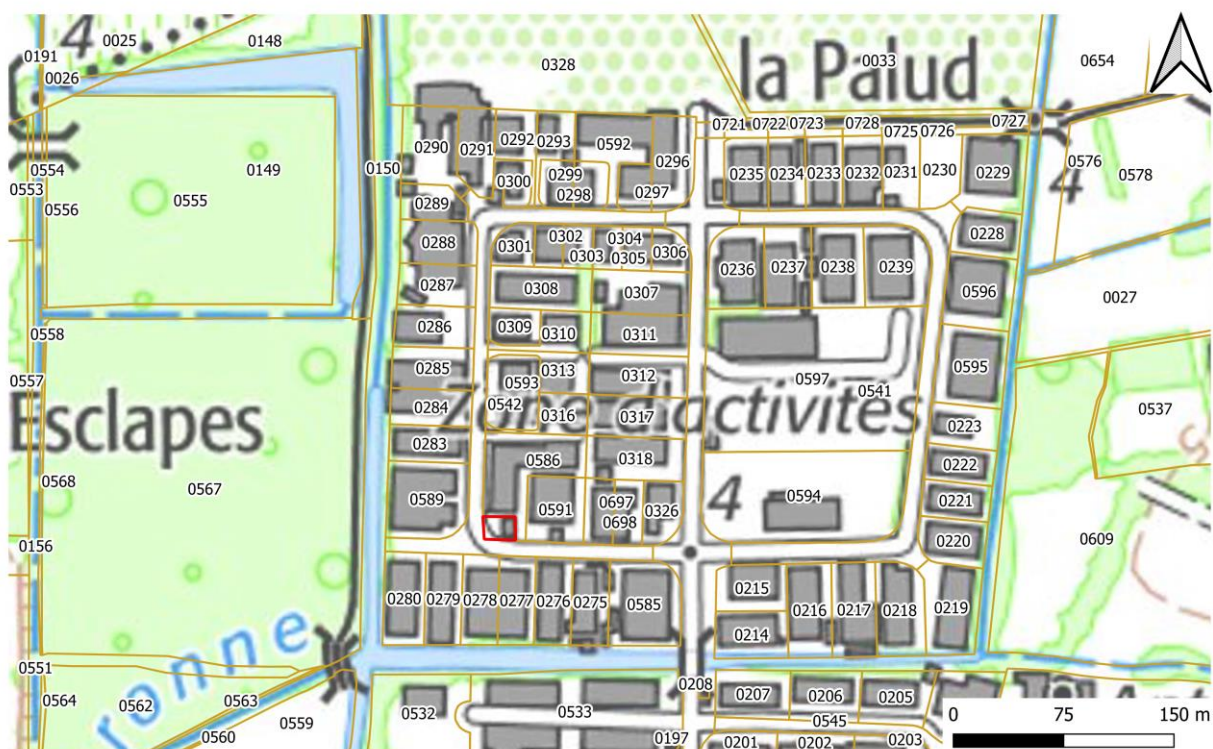
Plans de situation sur fond IGN et cadastrales



Légende :

Zone d'étude

Figure 1 : Plan de situation



Légende :

- Zone d'étude
- Parcelles

Figure 2 : Plan de situation parcellaire



ANNEXE 4

Photographies du site et de ses abords



Figure 3 : Localisation des prises de vue sur le site (photos prises le 24 juillet 2024, SOCOTEC)

1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.



8.





ANNEXE 5

Plan du projet

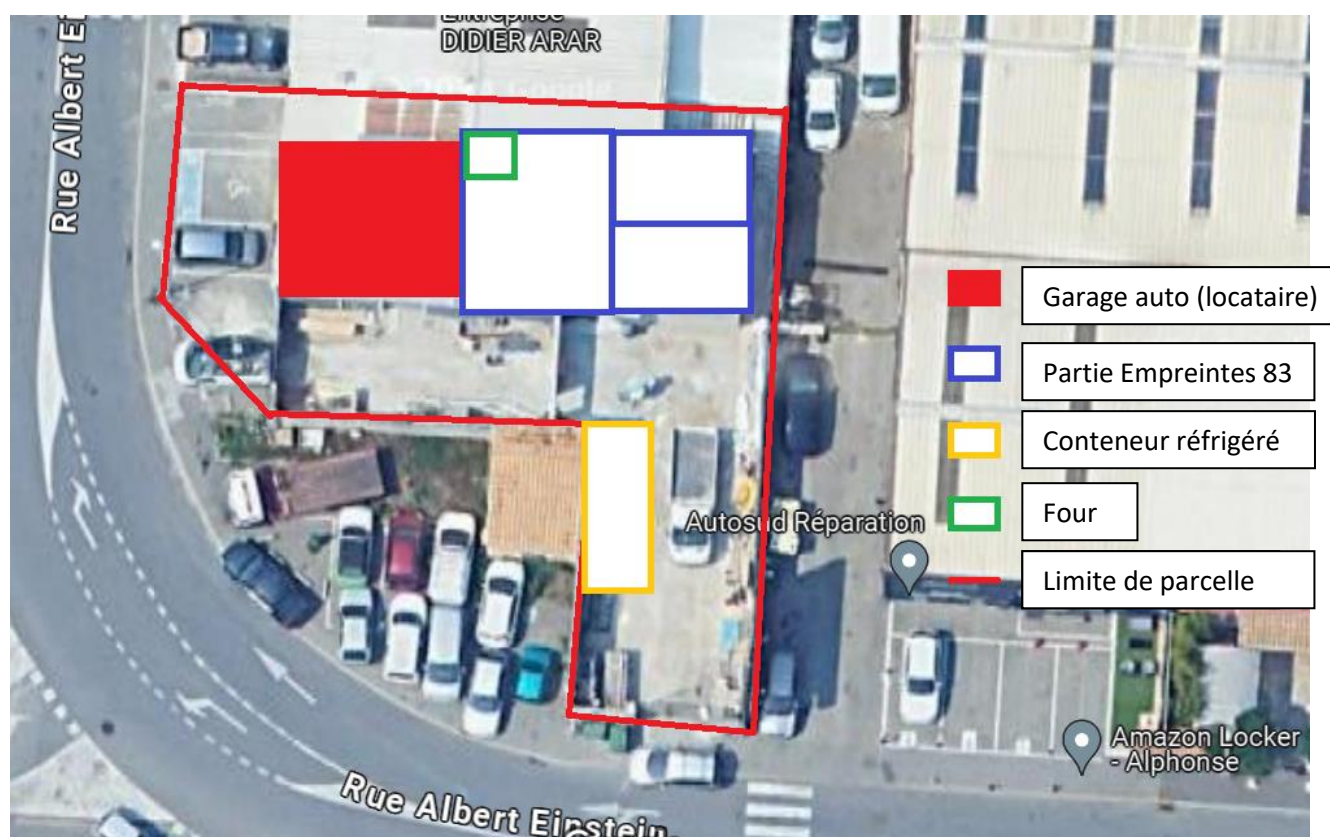


Figure 4 : Plan du projet fourni par Empreintes 83



ANNEXE 6

Localisation du projet sur fond de vue aérienne

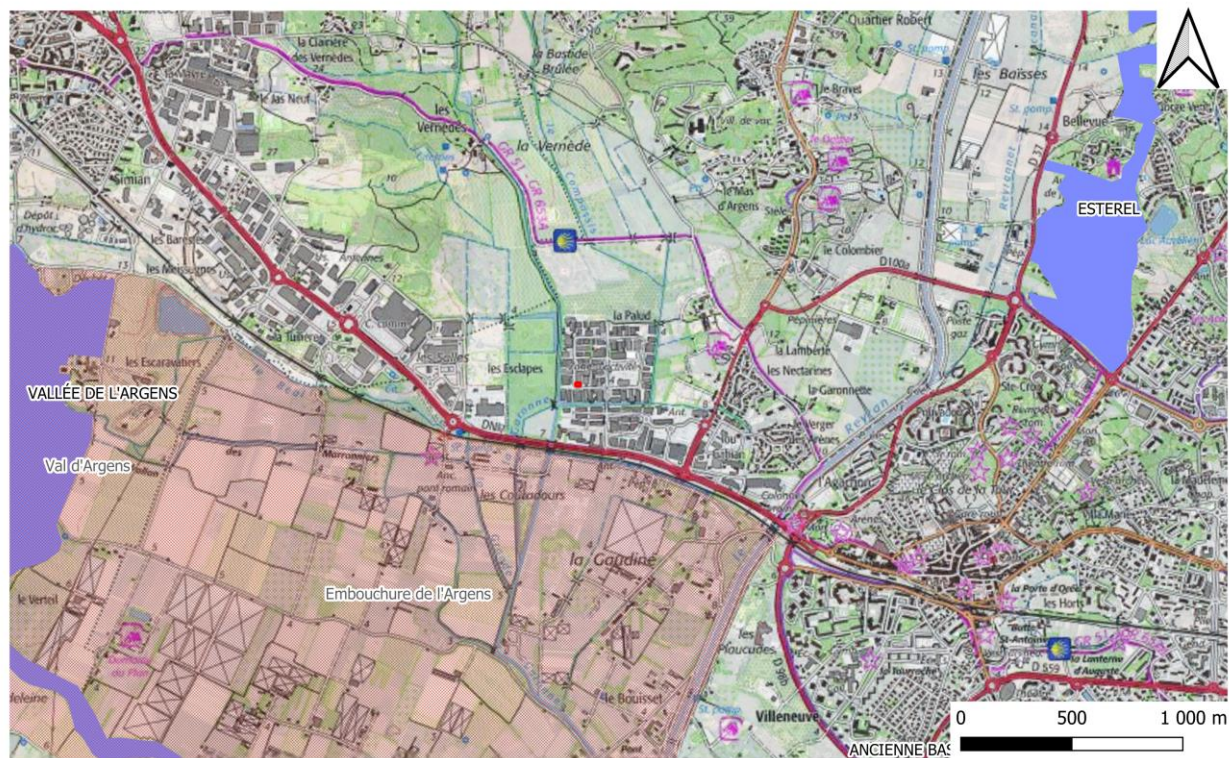


Figure 5 : Localisation du projet et occupation du sol



ANNEXE 7

Carte de localisation des zones d'intérêts écologiques (ZNIEFF / Natura 2000)



Légende :

- Natura 2000
- ZNIEFF type II
- Zone d'étude

Figure 6 : Carte de localisation des ZNIEFF de type II et Natura 2000